

LA ROUTE DE LA GLACE

La glacière

Fin décembre 1642, une petite révolution se prépare à Mimet. Louis XIII gouverne la France avec Richelieu et à la mort de ce dernier, avec Mazarin. Deux marchands marseillais écrivent au Roi : ils possèdent un terrain au Passaga de Mimet et veulent profiter de la nouvelle mode introduite par les reines Catherine et Marie de Médicis : boire glacé le vin alors que jusqu'ici, on le buvait très chaud ! Roubaud et Roman écrivent au Roi dont tout dépend ; la réponse est positive.

Lettres patentes Roman Roubaud

"Louis par la grâce de Dieu, Roy de France et de Navarre, Comte de
"Provence, Seigneur de Forcalquier et terres adjacentes, à tous ceux que
ces "présentes verront, salut.

"Les grandes chaleurs de l'été causant aux habitants de la ville de
"Marseille des incommodités très grandes et n'y ayant eu jusqu'à cet
hiver "personne qui aye voulu entreprendre d'y apporter le soulagement
qui se "pratique dans le pays d'Italie par la conservation des neiges et
glaces, "pour la grande dépense qu'il convient faire à la construction de
certains "lieux propres à conserver toute l'année lesdites glaces et
neiges, et nous "ayant exposé ce jour les nommés Pierre Roman et
Louis Roubaud, "marchands de ladite ville de Marseille, que si nous
voulions à eux seuls "accorder, pour un certain temps, la permission de
construire des glacières, "ils en introduiraient à perpétuité l'usage dans
la ville de Marseille et son "territoire.

"A ces causes, de l'avis de notre Conseil, de notre certaine science
pleine "puissance et autorité royale, nous avons permis et accordé,
permettons et "accordons auxdits Pierre Roman et Louis Roubaud le

pouvoir de construire "le nombre de glaciers que bon luy semblera dans la ville de Marseille et "son territoire. Et pendant ce temps de dix années, avec pouvoir de débiter "ladite glace et neige.

"Faisant très expresse inhibition et défense à toutes sortes de personnes de "construire aucune glacier pour y vendre et débiter la glace pendant le "temps de dix années, à peine de 2000 Livres d'amende applicable [= "destiné à] auxdits Roman et Roubaud.

"Pourvu toutefois que le contenu ci-dessus ne préjudicie pas à l'intérêt "public, et n'empêche les particuliers de construire des glaciers pour leur "usage particulier.

"Si [ici] donnons mandement au Lieutenant et Sénéchal de ladite ville de "Marseille et autres justiciers qu'il appartiendra de tenir la main à "l'exécution des présentes et faire jouir lesdits Roman et Roubaud "pleinement et paisiblement du contenu en icelles nonobstant opposition ou "appellation quelconque. Si aucune intervienne, Nous avons réservé à notre "Conseil la connaissance d'icelle et voulu interdire et défendre à tous autres "juges.

"Mandons au Premier notre Huissier ou Sergent faire pour l'exécution "d'icelles tous exploits nécessaires.

"Car tel est notre bon plaisir.

"En conséquence de quoi, nous avons fait mettre notre Scel à cesdites "présentes.

"Donné à Saint-Germain en Laye, le dernier jour de décembre, l'an de grâce "1642 et de notre Règne le trente troisième

"Signé : Louis, et sur le repli "par le Roy, Comte de Provence,
"Philibeaux secrétaire"

(recueilli par Casals et Moussion) A.D. B 3356 Folio 306

Aussitôt, on creuse un puits : 7 mètres de diamètre, sur 12 de profondeur. Ensuite, il faut bâtir les murs. Enfin, il faut édifier ce qui sort de terre : la "cape de four". Une voûte de pierre est formée, soutenant sable et terre pour l'isolation. Le tout lié au mortier de chaux. Il reste à entuiler, sans oublier un crochet de fer où accrocher une poulie. En bas, des rigoles recueilleront les eaux de fonte et les conduiront au dehors. La glacière est prête avec son ouverture à l'ouest, au vent de la montagne.

Cette glacière, la première de Provence, est un prototype.

La mise en route en 1646

"Pierre Roman, Jacques Reboul, Pierre Bourgarel le fils, marchands de "cette ville de Marseille, lesquels de leur gré moyennant leur foi, et serment "qu'ils ont présentement prêté des mains de moi notaire en touchant les "Ecritures ont dit et déclaré.

"La vérité être telle savoir lesdits Roman et Reboul qu'il y a une glacière "dans le bien dudit Reboul situé au terroir de Mimet laquelle iceux ont fait "faire par commis, environ l'année 1646 et qu'il est encore en état..."

(cité par Casals et Moussion) A.C. Me Laure B.B. 107 page 27

Ainsi témoignent Roman et Reboul (qui a remplacé Roubaud) chez le notaire, une fois les travaux achevés. Après avoir déposé requête au Parlement de Provence, le travail peut commencer !

Pour faire de la glace, il faut de l'eau : au pied de la colline de Mimet, il y a une source, elle coule toute l'année encore aujourd'hui. Autrefois, son débit était plus fort et elle ne se perdait pas dans la terre.

On l'amenait vers un bassin de congélation (environ 10m. x 10m.). Chaque jour d'hiver, on l'emplissait sur 10cm. de profondeur et la nuit, on laissait le gel se faire : l'eau se prenait en glace.

On brisait la couche et on montait sur la colline pour emplir la glacière où l'on précipitait les morceaux. En bas, des hommes les répartissaient et les battaient avec de gros maillets pour qu'il ne reste pas d'air. Pour colmater les creux, on versait de l'eau qui gelait. Et ainsi, chaque jour. Cet ouvrage durait un mois environ. Il était réalisé par les Mimétains : un chemin descend du village jusqu'à la glacière pour ce travail hivernal. Dans la glacière, la glace était isolée des parois par de l'herbe.

Une fois empli, le bâtiment était fermé soigneusement pour conserver les 300m³ contenus jusqu'à l'été suivant.

Le chemin de la Débite

Dès juin, les chaleurs venues, on prélevait de la glace. En fin de nuit, les Mimétains extrayaient la marchandise pour en charger les bâts des mulets qui viennent d'Allauch : chacun peut porter deux quintaux de l'époque (1 quintal=40kg), peut-être un peu plus. La caravane de dix à quinze bêtes montait vers le col Sainte-Anne, passait sous Notre-Dame-des-Anges et continuait, en suivant le chemin des Oratoires qui venaient d'être construits par les Oratoriens, jusqu'à la Débite, sur la route prise par les pèlerins, à peu de choses près. On peut supposer que ce chemin vicinal n° 4 dit "Le Canal", constituait la route de la glace vers Marseille. À l'entrée du vallon, un oratoire, encore intact, signalait le point de vente : un ensemble de bâtiments, aujourd'hui en ruines. Des entrepôts de conservation et des "stands" de vente, avec comptoir en

pierre et rabattant en bois, formaient un ensemble organisé, après 6 à 8 km. de parcours.

La vente

Le prix restait variable : de 6 deniers la livre à deux sous. C'est-à-dire, la livre pesant alors 400 grammes, de 1/2 sou (12 deniers faisant un sou) à deux : de 1 à 4 en proportion, selon les quantités disponibles. Un hiver doux entraînait la rareté, donc la cherté, de la glace. Mais la demande restait toujours forte.

Aussi, en cas de pénurie, les disputes, les injures et menaces se multipliaient à la Débite, entre majordomes des maisons nobles et bourgeoises, ou tenanciers de cabarets du port ! La gendarmerie de l'époque notait ces débordements et rixes !

L'usage de la glace

Il était triple : le premier pour les hôpitaux. Le deuxième, pour rafraîchir les vins, eaux parfumées, limonades et boissons diverses. Le troisième pour la confection des sorbets à partir de jus de fruits et de sucre et obtenus dans des sorbetières manuelles. On en consommait dans les bastides, les hôtels d'Aix ou de Marseille, les établissements où le café fait son entrée aux XVIIe et XVIIIe siècles.

Mimet et sa glacière

Exploitée par Roman et Reboul, elle passera au seigneur de Mimet et d'autres négociants. À la Révolution, elle ne sert plus et n'apparaît plus, ni dans les délibérations municipales, ni chez le ci-devant seigneur !

En 1994, une première restauration.

En 2015, après des années d'études, une restauration totale menée par la mairie de Mimet : il fallut vider les pierres, "bordilles", terre sur 4 à 5 mètres d'épaisseur, reprendre la toiture de la "cape de four", la maçonnerie et aménager les abords. Le tout, avec l'aide financière du Conseil Général.

Elle est, aujourd'hui, l'un des fleurons du patrimoine mimétain, à la disposition du public (journée du Patrimoine, écoles, curieux, excursionnistes, visiteurs...).

Elle reste un prototype (première glacière de Provence) et a retrouvé son allure de 1646 !

En Provence, la commune de Mimet est la seule à posséder et offrir un ensemble aussi cohérent : de la source au bassin de congélation, à la glacière et, par la route de la glace jusqu'au lieu de vente, la Débite.